
Arrêté relatif au calendrier des journées de quêtes sur la voie publique pour l'année 2018

LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE

VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 modifié relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la circulaire n°INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfetures dans la mise en œuvre de ce dispositif.

VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant interdiction des quêtes sur tout le territoire du département de la Gironde ;

Considérant l'absence de la publication, au Journal Officiel de la République Française, de l'avis ministériel relatif au calendrier annuel des journées nationales de quêtes sur la voie publique ;

Considérant que dans l'attente de cette publication, il convient de fixer le calendrier des journées de quêtes pour l'année 2018, conformément aux instructions ministérielles.

ARRETE

Article 1er - Le calendrier des journées de quête sur la voie publique pour l'année 2018 est fixé ainsi qu'il suit :

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISMES |
|---|---|---|
| Lundi 15 janvier au dimanche 11 février Avec quête le 4 février | Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi » | La jeunesse au plein air |
| Vendredi 26 janvier au dimanche 28 janvier Avec quête tous les jours | Journée mondiale des lépreux | Fondation Raoul Follereau |
| Vendredi 26 janvier au dimanche 28 janvier Avec quête tous les jours | Journée mondiale des lépreux | Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte |

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISMES |
|--|--|--|
| Jeudi 1 ^{er} mars au dimanche 13 mai Avec quête : Les 10 et 11 mars, 17 et 18 mars, 24 et 25 mars, 7 et 8 avril, 14 et 15 avril, 21 et 22 avril, 28 et 29 avril, 5 et 6 mai, 12 et 13 mai. | Opération « Nez pour Sourire » organisée avec Ampli-Mutuelle | LE RIRE MEDECIN |
| Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars | Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH) | Collectif Action Handicap |
| Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars | Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH) | Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte |
| Lundi 19 mars au dimanche 25 mars Avec quête les 24 et 25 mars | Semaine nationale de lutte contre le cancer | Ligue nationale contre le cancer |
| Lundi 19 mars au dimanche 1 avril Avec quête tous les jours | Sidaction multimédias 2017 et Animations régionales | SIDACTION |
| Samedi 7 et dimanche 8 avril Avec quête tous les jours | Agir pour une Terre Solidaire | CCFD-Terre Solidaire |
| Samedi 5 mai au dimanche 13 mai Avec quête tous les jours | Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu de France | Œuvre Nationale du Bleu de France |
| Lundi 21 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin | Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes | Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.) |
| Lundi 14 mai au dimanche 20 mai Avec quête tous les jours | Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie) | Le Refuge |
| Lundi 21 mai au dimanche 27 mai Avec quête les 26 et 27 mai | Semaine nationale de la famille | Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.) |
| Vendredi 1 ^{er} juin au samedi 9 juin Avec quêtes tous les jours | Journées nationales contre la leucémie | Association Cent pour Sang la Vie |

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISMES |
|---|--|--|
| Samedi 9 juin au samedi 16 juin Avec quête tous les jours | Journées nationales de la Croix Rouge Française | La Croix Rouge Française |
| Dimanche 10 juin au samedi 30 juin Avec quête les 20, 21, 23, 24, 28, 29 et 30 juin | Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin | Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique |
| Mardi 3 juillet au lundi 15 juillet Avec quête tous les jours | Fondation Maréchal de Lattre | Fondation Maréchal de Lattre |
| Dimanche 16 septembre au dimanche 23 septembre Avec quête tous les jours | Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer) | France Alzheimer |
| Lundi 1er octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours | Campagne nationale de la Fondation pour la Recherche Médicale | Fondation pour la recherche Médicale |
| Samedi 6 octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours | Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes | Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) |
| Lundi 1er octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours | Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches » | Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I. |
| Lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre Avec quête tous les jours | Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France » | Le Souvenir Français |
| Samedi 3 novembre au dimanche 11 novembre Avec quête tous les jours | Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France | Œuvre Nationale du Bleuet de France |
| Samedi 17 et dimanche 18 novembre Avec quête tous les jours | Journées nationales du Secours Catholique | Le Secours Catholique |

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISMES |
|--|--|--|
| Lundi 19 novembre au dimanche 2 décembre Avec quête les 25 novembre et 2 décembre | Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre) | FONDATION DU SOUFFLE Comité National contre les maladies respiratoires (CNMR) |
| Lundi 26 novembre au dimanche 9 décembre Avec quête tous les jours | Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) et Animations régionales | SIDACTION |
| Samedi 1 ^{er} décembre Avec quête | Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) | AIDES |
| Vendredi 7 décembre au dimanche 16 décembre Avec quête tous les jours | Téléthon 2018 | AFM-TELETHON (ASSOCIATION FRANÇAISE contre les MYOPATHIES) |
| Samedi 15 et dimanche 16 décembre Avec quête tous les jours | Agir pour une Terre Solidaire | CCFD –Terre Solidaire |
| Lundi 10 décembre au lundi 24 décembre Avec quête tous les jours | Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut | Armée du Salut |

Article 2 - Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées qui leur sont dévolues.

Article 3 - Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1^{er} ci-dessus. Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1^{er} ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 - Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le Préfet.

Article 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, MM. les Sous-Préfets, Mmes et MM. les Maires, Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16 JAN. 2018

Pour le Préfet,
Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité

Thierry JAY

Délai et voies de recours : « Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication ».